

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 11 octobre 2018 à 20h45.

Rabastens, le 05/10/2018

### **Présents:**

Pierre VERDIER - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Sabine ARTUSO - Danièle BOROT - Paul BOZZO  
Albert BRAS - Alain BREST - Sarah CAMPREDON - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA -  
Cécile DERREVEAUX- Jacqueline FELZINES - Christian LE GRAND - Marie-Martine MANIAGO - Bernard  
MONTFRAIS - Dominique MOUCHET - Ludivine PAYA DELMON - Marie-Pierre ROBERT - Jean-Paul  
RUFFIO - Stéphanie SARRADE - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC

### **Représentés :**

Monsieur Daniel BARRAQUE ayant donné pouvoir à Paul BOZZO

Monsieur Guy DELHAYE ayant donné pouvoir à Pierre VERDIER

Monsieur Bernard MONTLIVIER ayant donné pouvoir à Danièle BOROT

**Absente:** Madame Aude CAPELLI

**Excusés:** Monsieur Jean-François COZZOLINO, Monsieur Jean-Guy LECLAIR, Madame Marie MONNIER

**Secrétaire de séance :** Cécile DERREVEAUX

---

### **L'ordre du jour est le suivant:**

#### **Approbation du procès-verbal du 06/09/2018**

#### **1- Attribution de subventions aux associations 2018**

#### **2- Listes électorales 2019: Composition de la commission de contrôle**

#### **3- Demande de subvention aire de co-voiturage**

#### **4- Construction de la station d'épuration Rabastens/Couffouleux : avenant**

#### **5- Participation financière de l'Association les Amis du Musée à la réfection du balcon du musée**

#### **6- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017**

#### **7- Convention d'adhésion Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn - Délégué mutualisé à la protection des données**

#### **8- Notre-Dame du Bourg : Restauration de la toiture de la sacristie et sauvegarde d'urgence des peintures en péril**

#### **9- Point CCAS**

#### **10- Point sur les travaux**

#### **11- Point sur l'intercommunalité**

#### **Questions diverses**

### **Approbation du procès-verbal du 06/09/2018**

Madame Annie VIGNERAC signale que M Bernard MONTFRAIS était absent et représenté par Christian LEGRAND lors de la séance du 06/09/2018, et demande également la possibilité que soient distinguées les mentions absents/excusés.

Monsieur le Maire indique que cela sera modifié le cas échéant.

Monsieur Alain BREST indique qu'il serait souhaitable que les séances soient enregistrées.

Monsieur le Maire indique que l'enregistreur ne fonctionne plus mais qu'à ce jour aucune modification du contenu des compte-rendus n'a été refusée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **1- Attribution de subventions aux associations 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique que sur proposition des commissions vie quotidienne du 01/10/2018 et finances du 08/10/2018, il est proposé au conseil municipal de verser les subventions 2018 aux organismes et associations ainsi qu'il suit :

<b>Association</b>	<b>Montant proposé 2018</b>
<b>ADAR</b>	<b>500 €</b>
<b>MJC</b>	<b>3 400 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les montants proposés aux associations et autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements correspondants tel que mentionné ci-dessus.

Etant précisé que le versement de la subvention à l'ADAR est soumis à la réalisation de la façade.

## **2- Listes électorales 2019: Composition de la commission de contrôle**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les membres de la commission de contrôle prévue à l'article L.19 du code électoral chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre, sont nommés par le préfet au plus tard le 10/01/2019 selon les modalités précisées à l'article R.7 nouveau du code électoral.

La composition de la commission est prévue par les IV, V, VI et VII de l'article L.19. elle diffère selon le nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux, dont 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Néanmoins, les 2 autres conseillers municipaux composant la commission sont différents selon le nombre de listes qui ont obtenu des sièges au conseil municipal:

Pour Rabastens, 2 listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, il s'agit de 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la désignation des élus suivants :

- Sabine ARTUSO
- Françoise CATHALA
- Paul BOZZO
- Alain BREST
- Bernard MONTLIVIER

Cette liste sera transmise par le Maire au Préfet.

## **3- Demande de subvention aire de co-voiturage**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO qui indique que la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet lauréate Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv), a approuvé l'instauration d'un fonds de concours dédié aux projets, sous maîtrise d'ouvrage communale, visant la réduction des déplacements motorisés, comme c'est le cas de l'aménagement d'aires de covoiturage.

Lors du vote du BP 2018, dans son programme d'investissements, la commune de Rabastens a manifesté le souhait de s'inscrire au fonds de concours avec le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage au bord de la RD988 en direction de Toulouse.

Le projet propose à la population rabastinoise un point de rencontre, ouvrant la possibilité de rejoindre l'autoroute A68 par l'échangeur de Saint Sulpice, au lieu de traverser le bourg centre de Rabastens et rejoindre l'échangeur du côté Rabastens/Couffouleux.

### **Caractéristiques de l'aire et phasage des travaux :**

Surface : 1200 m<sup>2</sup>

Capacité : 39 véhicules légers inférieurs à 3T500

Travaux :

Phase 1 : Terrassement du site pour la réalisation de la couche de fondation et de base en matériaux tout venant 0/80 et concassé 0/20.

Phase 2 : Couche de finition et enduit superficiel tri-couche

Le projet a reçu un avis technique favorable du Département du Tarn.

Le coût des travaux est estimé à 42 599,24 € HT.

Proposition de financement :

	Montant en € HT	%
Agglomération (Fonds de concours TEPcv)	20 000	47 %
Commune de Rabastens	22 599,24	53 %
<b>Total</b>	<b>42 599,24</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre du TEPcv pour le financement de l'aire de co-voiturage selon le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.

#### **4- Construction de la station d'épuration Rabastens/Couffouleux : avenant**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui rappelle à l'assemblée qu'en 2016 un marché a été signé afin de construire la station d'épuration et les ouvrages annexes des agglomérations d'assainissement de Couffouleux et de Rabastens.

Le montant de ce marché s'élève à 3 226 896,00 € HT soit 3 872 275,20 € TTC.

Depuis lors, la commission paritaire a validé divers travaux ou prestations qui ont engendré des moins-values d'un montant cumulé de 44 904,78 € HT et des plus-values d'un montant cumulé de 135 361,00 € HT.

De fait, le montant total cumulé des plus et moins-values s'établit à 90 456,22 € HT soit 108 457,46 € TTC.

L'incidence financière de l'ensemble desdites modifications représente 2,8 % du marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève à présent à 3 317 350,22 € HT soit 3 980 822,66 € TTC.

Il est ainsi proposé de valider l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant tel qu'annexé à la présente délibération et toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

#### **5- Participation financière de l'Association les Amis du Musée à la réfection du balcon du musée**

Monsieur le Maire tient à remercier l'Association les Amis du Musée à la réfection du balcon du musée et donne ensuite la parole à Madame Sarah CAMPREDON qui rappelle à l'assemblée que des travaux de réfection du balcon du Musée ont été programmés pour l'année 2018.

A ce titre, l'Association les Amis du Musée souhaite apporter son soutien financier pour la réfection du balcon du musée. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le don d'un montant de 10 700,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** accepte le don fait par l'Association les Amis du Musée pour un montant de 10 700,00 € et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

#### **6- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui indique à l'assemblée qu'il convient de donner acte de la présentation du rapport validé par le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Rabastens le 21/06/2017.

Il rajoute que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a adressé à la commune la note d'information relative au prix et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017.

Cette note doit être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de la commune présenté à l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (désormais art. L2224-5 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport validé par le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Rabastens pour l'année 2017 tel que présenté en séance.

Monsieur le Maire profite de ce point pour indiquer que la nouvelle station d'eau potable entrera en fonctionnement la semaine prochaine, quelques désagréments seront certainement constatés sur le réseau entre le 16 et le 23 octobre.

## **7- Convention d'adhésion Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn - Délégué mutualisé à la protection des données**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le règlement européen impose notamment la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désignée.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain BREST qui confirme le travail que représente la sécurisation des données.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, il est proposé de s'inscrire dans cette démarche.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le contrat de service de Délégué à la protection des données proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, et présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité** le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- 1- signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données »,
- 2- désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données,
- 3- prendre et signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- 4- prévoir les crédits au budget.

## **8- Notre-Dame du Bourg : Restauration de la toiture de la sacristie et sauvegarde d'urgence des peintures en péril**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sarah CAMPREDON qui indique à l'assemblée que dans le cadre de la restauration de la toiture de la sacristie et sauvegarde d'urgence des peintures en péril il est proposé au conseil de l'autoriser :

- à valider le devis tel que présenté pour la restauration de la toiture de la sacristie et la sauvegarde d'urgence des peintures en péril,
- à solliciter l'aide des co-financeurs selon le plan de financement suivant :

Montant total TTC: 321 806,28 € TTC

Montant total HT : 268 171,90 € HT

DRAC (50 %) 134 085,95 €

Région (20%) 53 634,38 €

Département (20%) 53 634,38 €

Auto-financement commune : 80 451,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- valide le devis tel que présenté pour la restauration de la toiture de la sacristie et la sauvegarde d'urgence des peintures en péril,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide des co-financeurs selon le plan de financement tel que présenté.

Madame Sarah CAMPREDON rajoute que dans le cadre de ces travaux de restauration de l'édifice Notre Dame du Bourg, des investigations complémentaires sont nécessaires sur les décors peints. Ces travaux doivent se faire en profitant des installations d'échafaudage prévus dans le marché de travaux de l'ensemble 1 déjà engagés et en concomitance avec le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire :

- à valider le devis complémentaire proposé par Madame Rosalie GODIN tel que présenté pour la restauration des peintures en péril pour un montant de 9 820,00 € HT ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- valide le devis complémentaire proposé par Madame Rosalie GODIN tel que présenté pour la restauration des peintures en péril pour un montant de 9 820,00 € HT

### **9- Point CCAS**

Madame Danièle BOROT indique que le CCAS travaille à la mise en oeuvre du projet à taux 0 qui sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **10- Point sur les travaux**

#### **Bâtiment**

Installation plôts bois Place St Charles  
Calade Place St Charles  
Pose de bancs le long des promenades  
Coulage de la dalle béton SECOURS POPULAIRE  
Travaux divers pour la communauté d'agglomération

#### **Voirie**

Réalisation des graves émulsion chemin des Vignes, rue de l'enclos, Foncoussières  
Réalisation du décaissement de chaussée sur une partie chemin de la Trémège et empierrement dans l'attente du bi-couche  
Mise en place d'un dispositif de sécurité de marquage et balise j11 chemin de l'enclos  
Pose de plôts et marquage rue des vigneron  
Changement de lampadaires secteur du port bas  
Busage rue du 19 Mars

#### **Espace vert**

Entretien ville et stades

### **11- Point sur l'intercommunalité**

Monsieur le Maire indique que la commune sera amenée à délibérer sur le rapport de la CLETC, le conseil communautaire devant le valider en séance le 15 octobre prochain.

### **Questions diverses**

Octobre Rose: Madame Sabine ARTUSO indique que la manifestation se déroulera le dimanche 21/10. Un partenariat a été engagé avec l'ADECCA et la MJC qui s'est investie sur la réalisation et l'installation de mobiles et autres créations exposées dans la ville. A ce titre, une subvention de la CAF a été octroyée à la MJC, elle permettra aux jeunes de partir une semaine à Sullac/Mer.

Soldat Monument aux Morts: Monsieur Paul BOZZO indique que la restauration du Soldat s'est achevée, sa repose a été faite de manière à ce que le monument aux morts soit prêt pour la cérémonie du 11 novembre à laquelle est associé le Collège Gambetta. Les élèves travaillent pour identifier l'ensemble des disparus de Rabastens au cours des différents conflits. Chaque élève sera ensuite chargé de réaliser un exposé sur un soldat. ce travail s'achèvera en cours d'année scolaire.

Travaux Faubourg Saint Michel: Monsieur Paul BOZZO indique que le Département a programmé pour cette fin 2018 les travaux de réfection de la chaussée Faubourg St Michel.

S'il n'y a pas d'intempéries, ils se dérouleront sur la période des vacances scolaires de manière à ne pas perturber le trafic scolaire.

Toutefois, il faut s'attendre à des problèmes de circulation compte-tenu que la voie sera fermée à la circulation. Des déviations seront mises en place.

Les travaux de réfections des trottoirs réalisés par la Commune se dérouleront dès lors que le Département aura terminé la chaussée.

Choix du mini bus: Monsieur Paul BOZZO indique que le contrat du mini-bus publicitaire prêté aux associations arrive à échéance. Après consultation la commission d'appel d'offres a retenu la société infocom.

Rond Point Jane ATCHE: Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Ville de Toulouse a inauguré un rond point à la mémoire de Jane ATCHE une Rabastinoise. Il précise que la commune sera amenée aussi à honorer sa mémoire d'ici peu.

Concours Villes et Villages fleuris 2018: Monsieur Jean-François CARIVEN indique que la commune a reçu le premier prix des villes et villages fleuris des communes de plus de 3000 habitants.

Monsieur le Maire tient à souligner les efforts faits par la municipalité et les services techniques pour l'embellissement de la ville. Les aménagements urbains, la cohérence dans les projets et la mise en valeur du patrimoine ont été fortement appréciés par le jury.

Modalités du temps de travail et mis en oeuvre du RIFSEEP: Monsieur le Maire indique que le travail se poursuit, une première présentation avait été faite en juillet aux élus, une nouvelle réunion se tiendra le 30/10 à 19h pour présenter le projet.

Recensement 2019: Monsieur le Maire indique que dès le mois de janvier 12 agents recenseurs vont sillonner la commune.

Madame Annie VIGNERAC demande à Monsieur le Maire s'il a répondu au courrier au sujet des compteurs Linky. Monsieur le Maire indique ne pas avoir encore répondu, des décisions de justice sont en cours auprès de plusieurs collectivités.

Monsieur Albert BRAS demande où en sont les aménagements au Rieu-Vert.

Monsieur le Maire indique que des aménagements provisoires avaient été installés afin de vérifier leur efficacité. Une réunion sera organisée dans les prochaines semaines avec les riverains avant de mettre en place les aménagements définitifs.

Monsieur Alain BREST demande s'il ne serait pas plus judicieux de créer une voie sans équerre afin d'éviter que le virage ne soit accidenté par les véhicules lourds qui empruntent la rue Elie Aymeric.

Monsieur le Maire indique que la rue est très étroite et que la limitation de la circulation des poids lourds est en train d'être étudiée. Des solutions alternatives pourront être proposées pour modifier le circuit des camions des ordures ménagères. L'équerre permet de sécuriser l'accès piéton et ralentir la vitesse.

Monsieur Alain BREST demande si la grue installée sur les quais n'aurait pas pu être installée ailleurs pour ne pas bloquer la circulation.

Monsieur Paul BOZZO indique que cette solution a été étudiée mais la flèche de la grue ne permettait pas d'accéder jusqu'au toit si elle était installée ailleurs.

Monsieur Christian TABOURIN regrette que l'escalier le moins fréquenté des quais soit refait avant les autres bien qu'il fasse le restaurer.

Monsieur le Maire indique que c'est aussi l'escalier en plus mauvais état, d'où l'intérêt de le restaurer en priorité.

Monsieur Alain BREST a remarqué que deux plots sont positionnés face à face rue de l'enclos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14

Pierre VERDIER

Danièle BOROT

Christian LE GRAND

Ludivine PAYA DELMON

Sarah CAMPREDON

Paul BOZZO

Séverine AHLSELL DE TOULZA

Bernard MONTLIVIER

Jean-François COZZOLINO

Cécile DERREVEAUX

Jean-Paul RUFFIO

Marie-Martine MANIAGO

Guy DELHAYE

Jean-Guy LECLAIR

Aude CAPELLI

Bernard MONTFRAIS

Marie-Pierre ROBERT

Sabine ARTUSO

Daniel BARRAQUE

Marie MONNIER

Dominique MOUCHET

Jacqueline FELZINES

Jean-François CARIVEN

Alain BREST

Françoise CATHALA

Christian TABOURIN

Annie VIGNERAC

Stéphanie SARRADE

Albert BRAS

